

# Communiqué

FEDERATION CGT DES CHEMINOTS

## de Presse

CONTACT :  
SERVICE PRESSE  
COMMUNICATION  
THIERRY NIER  
01 49 88 61 14  
com@cheminotcgt.fr

### GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE DE 400 € À LA SNCF MAIS À QUEL PRIX POUR LES CHEMINOTS !

La direction de la SNCF a décidé unilatéralement le versement d'une gratification exceptionnelle de 400 € aux cheminots.

Les agents SNCF subissent une perte de pouvoir d'achat chaque année, en 2011 l'accord salarial signé par l'UNSA et la CFDT a acté une nouvelle baisse de 1,6% pour les salariés.

Consciente de la casse sociale qu'elle provoque et contrainte par le rapport de force existant dans l'entreprise, la direction de la SNCF répond par le versement de cette gratification. Il s'agit d'une gratification et non pas d'un « dividende salarial » car ce terme volontairement fallacieux ne peut pas exister dans une entreprise publique.

Cette gratification aléatoire, non pérenne et non liquidable (financement de la protection sociale) est financée par les **suppressions d'emplois**, la **dégradation des conditions de vie et de travail** des cheminots, la **pression extrême sur les salaires**, le **frein** sur les déroulements de carrière et la **baisse** des droits sociaux.

Cette gratification se conjugue avec le fait que le salaire minimum à la SNCF est passé sous le SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Au regard de cette situation, la CGT exige l'ouverture de négociations salariales.

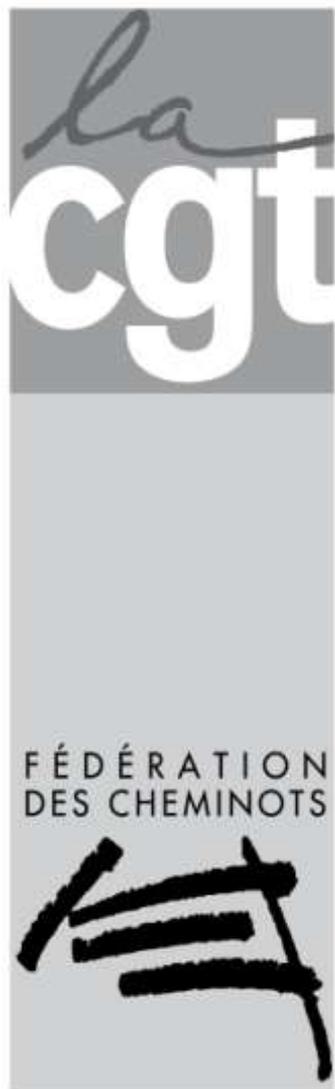


Dans le cadre de l'appel de la CES

(Confédération Européenne des Syndicats)



à **agir le 29 février 2012**, la fédération CGT appelle les cheminots à se **mobiliser massivement par la grève** et à s'inscrire dans les **manifestations sur l'ensemble du territoire** pour la **défense** et le **développement du service public SNCF**, pour **l'emploi** et **les salaires** et **l'amélioration des conditions de travail**.



263 RUE DE PARIS  
93515 MONTREUIL CEDEX  
TÉL. 01 49 88 61 00  
FAX 01 48 57 95 65